



En 2018, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,4 % en euros constants

En 2018, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 369 euros nets par mois en équivalent temps plein. Dans un contexte d'accélération des prix, le salaire net moyen en euros constants ralentit en 2018 : il augmente de 0,4 %, après + 0,9 % en 2017. La hausse de 2018 est légèrement inférieure à celle des vingt années précédentes (+ 0,6 % en moyenne par an).

La moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 871 euros nets par mois en équivalent temps plein. Un salarié sur dix gagne moins de 1 282 euros, tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 776 euros. Comme en 2017, les salaires augmentent un peu plus pour les mieux rémunérés. Les disparités salariales s'accroissent donc de nouveau légèrement, poursuivant une tendance débutée en 2010.

Les femmes gagnent en moyenne 16,9 % de moins que les hommes en équivalent temps plein. Cet écart se réduit de 0,3 point par rapport à l'année précédente et de 4,0 points en dix ans.

Le salaire des personnes présentes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le même établissement, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 2,5 % en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ces salariés.

Joan Sanchez Gonzalez, Éléonore Sueur (département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee)

En 2018, le salaire en **équivalent temps plein (EQTP)** dans le secteur privé est en moyenne de 3 137 euros **bruts** par mois, soit 2 369 euros **nets**. Le salaire brut moyen augmente de 1,7 % en euros courants. Le salaire net progresse plus vivement, de 2,2 %, principalement du fait de la réduction du taux de prélèvements sociaux supportés par les salariés : la cotisation maladie, maternité, invalidité, décès (0,75 point) a été supprimée en début d'année et la cotisation d'assurance chômage (2,4 points) a été supprimée en deux temps (janvier puis octobre). La hausse de 1,7 point du taux de CSG, mise en œuvre dès le début de l'année, a partiellement compensé ces baisses.

En 2018, les prix à la consommation accélèrent (+ 1,8 %) et le salaire moyen en **euros constants** est en légère baisse pour le brut (- 0,1 %) et en hausse modérée pour le net (+ 0,4 % ; *figure 1*). Le pouvoir d'achat des salariés augmente ainsi moins fortement qu'en 2017 (+ 0,9 % pour le net) et qu'en moyenne les vingt années précédentes (+ 0,6 % entre 1997 et 2017 ; *figure 2*).

En 2018, un salarié sur deux perçoit un salaire net en EQTP inférieur à 1 871 euros

En 2018, la moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de

1 871 euros nets par mois en EQTP. Ce salaire net médian est inférieur de 21,0 % au salaire moyen, ce qui traduit de plus fortes disparités salariales dans le haut de la distribution et une plus forte concentration des salaires dans le bas (*figure 3*). Près de 8 salariés sur 10 ont un salaire net compris entre le Smic (1 177 euros, nets de contributions et de cotisations sociales) et 3 000 euros par mois.

Aux extrémités de la distribution, un salarié sur dix gagne moins de 1 282 euros nets (1^{er} décile), tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 776 euros (9^e décile ; *figure 4*). Un salarié sur cent gagne plus de 9 172 euros nets (99^e centile), soit près

1 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en équivalent temps plein (EQTP)

	Salaires mensuels bruts			Salaires mensuels nets			Répartition des effectifs (en %)	
	En euros courants		Évolution (en %, en euros constants)	En euros courants		Évolution (en %, en euros constants)	2017	2018
	2017	2018		2017	2018			
Cadres ¹	5 564	5 633	-0,6	4 147	4 214	-0,2	20,2	20,6
Professions intermédiaires	3 098	3 130	-0,8	2 318	2 353	-0,3	20,1	20,0
Employés	2 192	2 219	-0,6	1 657	1 690	0,1	29,2	28,9
Ouvriers	2 288	2 323	-0,3	1 737	1 774	0,3	30,5	30,4
Femmes	2 762	2 815	0,1	2 067	2 118	0,6	41,6	41,6
Hommes	3 313	3 367	-0,2	2 495	2 547	0,3	58,4	58,4
Industrie	3 466	3 531	0,0	2 577	2 637	0,5	17,6	17,4
Construction	2 809	2 838	-0,8	2 112	2 145	-0,3	7,7	7,8
Tertiaire	3 022	3 077	0,0	2 277	2 330	0,5	74,7	74,9
Ensemble	3 084	3 137	-0,1	2 317	2 369	0,4	100,0	100,0
Ensemble (hors emplois aidés)	3 118	3 169	-0,2	2 342	2 393	0,3	///	///

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : entre 2017 et 2018, le salaire brut moyen en EQTP des cadres a diminué de 0,6 % en euros constants.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2018.

de huit fois le Smic. En 2018, tous les niveaux de l'échelle salariale augmentent, mais la hausse est plus marquée dans le haut de la distribution : +0,5 % pour le 9^e décile en euros constants, contre +0,2 % pour le salaire médian et pour le 1^{er} décile. Les disparités salariales s'accroissent donc, poursuivant une tendance entamée en 2010. Jusqu'en 2009, la tendance était inverse, si bien que depuis 1996, le 1^{er} décile a plus augmenté que le 9^e (figure 5).

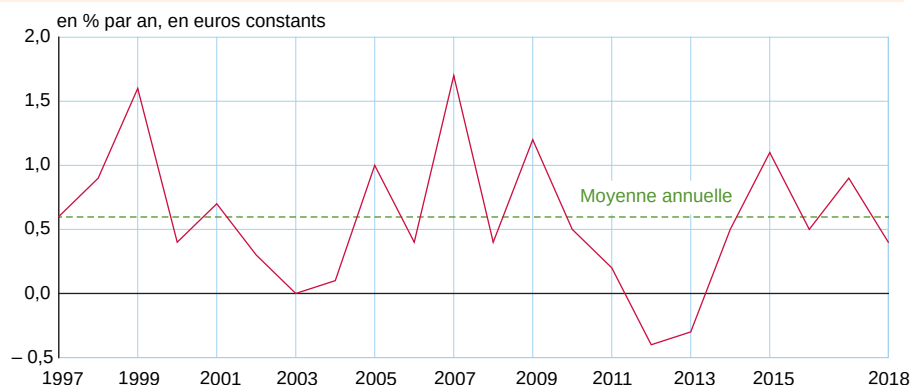
Les salaires des femmes demeurent nettement inférieurs à ceux des hommes, mais l'écart se réduit

En 2018, les salaires en EQTP des femmes sont en moyenne inférieurs de 16,9 % à ceux des hommes. Les femmes travaillant plus souvent à temps partiel, l'écart moyen de rémunération est plus important si l'on considère les salaires perçus sans les rapporter au volume de travail.

Le salaire net moyen en EQTP des femmes progresse de 0,6 % en 2018 (en euros constants), soit davantage que celui des hommes (+0,3 %). L'écart de salaire moyen entre femmes et hommes continue de diminuer, de 0,3 point en 2018 et de 4,0 points depuis 2008. La réduction en 2018 tient principalement à la hausse de la proportion de femmes parmi les cadres (36,4 % de femmes en 2018, contre 35,4 % en 2017), catégorie en moyenne la mieux rémunérée. Par ailleurs, le salaire net moyen des femmes cadres progresse en 2018 (+0,3 % en euros constants), contrairement à celui de leurs homologues masculins (-0,3 %).

En 2018, la moitié de l'écart salarial entre femmes et hommes dans le privé est due au fait que la structure par secteur d'activité,

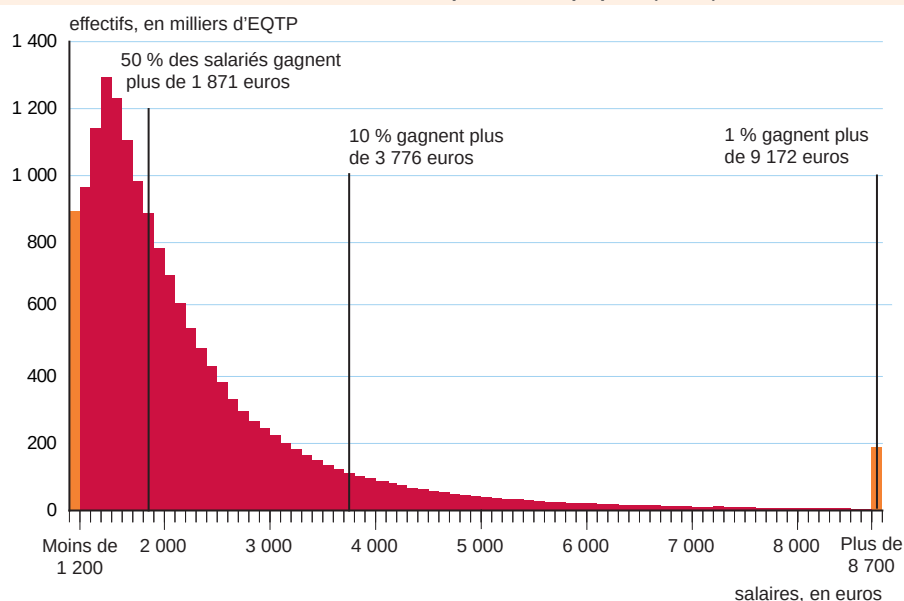
2 Évolution du salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP)



Lecture : le salaire net moyen augmente de 0,4 % en euros constants en 2018, contre +0,6 % en moyenne annuelle sur la période 1997-2017. Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. À partir de 2002, les apprentis et les stagiaires sont exclus ; de 2002 à 2011, les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation sont exclus.

Source : Insee, bases Tous salariés, séries longues sur les salaires.

3 Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2018



Note : certains salaires en EQTP sont inférieurs au Smic ; ceci est en effet permis par certains statuts. Cependant, l'existence de rémunérations inférieures au Smic peut aussi provenir d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent être toutes redressées.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2018.

taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences « à poste de travail égal ». Une partie de l'écart restant provient en effet de différences de caractéristiques non observées dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, entreprises aux profils potentiellement différents, etc.).

L'écart salarial moyen entre femmes et hommes traduit en partie des différences de salaires nettement plus marquées parmi les plus hautes rémunérations, notamment parce

que les femmes sont sous-représentées dans le haut de la distribution des salaires. Elles ne représentent que 19,5 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,6 % de l'ensemble des salariés du privé. Aussi, l'écart femmes-hommes sur les 99 premiers centiles est nettement inférieur à l'écart moyen (12,4 % contre 16,9 %).

Le salaire net moyen évolue plus favorablement pour les ouvriers que pour les autres catégories socioprofessionnelles

Le salaire net moyen en EQTP diffère selon les secteurs d'activité : il est de 2 637 euros dans l'industrie, 2 330 euros dans le tertiaire et 2 145 euros dans la construction (figure 1). Il est notamment plus élevé dans les secteurs où les cadres, mieux rémunérés que les autres salariés, sont surreprésentés, comme les services financiers (3 578 euros) ou l'information-communication (3 405 euros). En revanche, il est plus faible dans l'hébergement-restauration (1 698 euros), qui concentre une forte population d'employés. En 2018, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants dans le tertiaire et l'industrie, mais il diminue de 0,3 % dans la construction. Le salaire net moyen évolue différemment selon la catégorie socioprofessionnelle. Il continue d'augmenter pour les ouvriers (+ 0,3 % après + 0,5 % en 2017) et ralentit pour les employés (+ 0,1 % après + 0,6 %). Il diminue pour les professions intermédiaires (- 0,3 % après + 1,0 %) et pour les cadres (- 0,2 % après + 0,1 %). Le salaire de ces derniers est notamment tiré à la baisse par les jeunes cadres entrant sur le marché du travail, en moyenne moins bien rémunérés que les cadres en cours de carrière.

4 Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2018

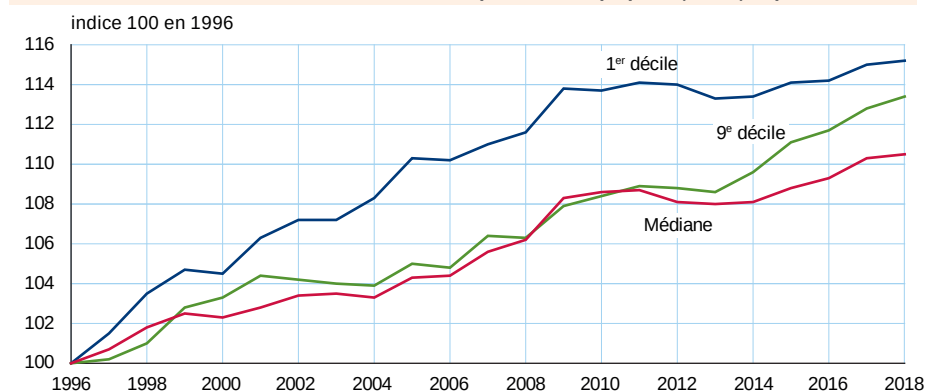
	2018 (en euros)	Évolution entre 2017 et 2018 (en %, en euros constants)
1 ^{er} décile	1 282	0,2
2 ^e décile	1 423	0,2
3 ^e décile	1 552	0,2
4 ^e décile	1 697	0,2
Médiane	1 871	0,2
6 ^e décile	2 088	0,2
7 ^e décile	2 383	0,2
8 ^e décile	2 848	0,3
9 ^e décile	3 776	0,5
95 ^e centile	4 932	0,5
99 ^e centile	9 172	1,2
Moyenne	2 369	0,4

Lecture : en 2018, 10 % des salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 1 282 euros.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2018.

5 Évolution de la distribution du salaire net en équivalent temps plein (EQTP) depuis 1996



Lecture : entre 1996 et 2018, le 9^e décile des salaires nets en EQTP a augmenté de 13,4 %, en euros constants, contre 15,2 % pour le 1^{er} décile.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. À partir de 2009, les apprentis et les stagiaires sont exclus ; de 2009 à 2011, les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation sont exclus.

Source : Insee, bases Tous salariés, séries longues sur les salaires.

À caractéristiques identiques, le salaire net moyen en euros constants est quasi stable

L'augmentation du salaire net moyen (+ 0,4 %) résulte pour une part des modifications de la structure des emplois (**effet de structure**), notamment les compositions par secteur d'activité, condition d'emploi et qualification (approchée ici par la catégorie socioprofessionnelle). Ces modifications, dont la plus importante est l'élévation tendancielle de la qualification des salariés, contribuent à hauteur de + 0,5 point à la progression du salaire net moyen en EQTP. D'autre part, elle provient de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés (évolution de salaire à **structure constante**). Entre 2017 et 2018, à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants, les salaires nets en EQTP sont quasi stables (- 0,1 % en euros constants).

Le salaire net des personnes en place augmente de 2,5 % en euros constants

Les « personnes en place », c'est-à-dire les salariés présents du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le même établissement, avec la même quotité de travail sur les deux années, représentent 52,7 % du volume de travail en EQTP en 2018. Leur profil est différent de celui de l'ensemble des salariés : la part des hommes y est plus importante et les salariés à temps complet ou en contrat à durée indéterminée (CDI) y sont également surreprésentés. En revanche, les salariés de moins de 30 ans et les employés y sont sous-représentés ; il en est de même des salariés du tertiaire, l'intérim relevant ici des services aux entreprises.

Le salaire net moyen en EQTP des personnes en place augmente de 2,5 % en euros constants par rapport à 2017 (après + 3,0 %). Dans la mesure où elle intègre les gains liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière, cette hausse est plus favorable que celle de l'ensemble des salariés (+ 0,4 %). Cette dernière est *a contrario* limitée par le fait que les jeunes générations de salariés entrant sur le marché du travail ont des salaires plus faibles en moyenne que celles partant à la retraite (effet de « noria »).

Le salaire net horaire moyen atteint 15,3 euros en 2018, en hausse de 0,5 %

Le salaire horaire net moyen s'établit à 15,3 euros pour l'ensemble des salariés du secteur privé, ce qui correspond à une hausse de 0,5 % en euros constants par rapport à 2017. Celui des femmes est inférieur de 15,9 % à celui des hommes (13,8 euros contre 16,4 euros), soit 1,0 point de moins que l'écart salarial mesuré en

équivalent temps plein. Cela est dû au fait que le volume de travail, mesuré par le concept d'équivalent temps plein, ne prend pas en compte les heures supplémentaires, qui sont plus fréquentes pour les hommes. Femmes et hommes confondus, le salaire horaire net s'élève en moyenne à 27,5 euros pour les cadres, 15,2 euros pour les professions intermédiaires, 11,4 euros pour les ouvriers et 10,9 euros pour les employés. Le salaire horaire des cadres est donc environ deux fois et demi plus élevé que celui des employés et des ouvriers dans le secteur privé. ■

Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des **déclarations sociales nominatives (DSN)** et des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Les DADS sont remplacées progressivement par les DSN. Sur le champ de cette étude, les données utilisées pour le millésime 2018 sont ainsi issues quasi exclusivement des DSN alors que celles du millésime 2017 étaient encore produites, pour un quart des entreprises, à partir des DADS. Dans ce contexte de changement progressif des sources, l'Insee a refondu ses traitements statistiques [Bonnet, Vuillemin, 2020].

Les données du millésime 2017 sont légèrement révisées, en raison d'améliorations apportées aux redressements mis en place sur les variables de la DSN utilisées pour mesurer le temps de travail. Le salaire net moyen en 2017 est ainsi de 2 317 euros en EQTP dans cette publication, contre 2 314 euros dans la publication diffusée en avril 2020 [Bonnet, Vuillemin, 2020]. Pour les mêmes raisons, l'écart salarial entre femmes et hommes en 2017 est révisé à 17,2 % dans cette publication, contre 16,8 % dans la publication précédente.

Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 * 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour les assurances complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions en **euros constants** sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen se décompose en un **effet de structure** et une évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel).

Pour en savoir plus

- Georges-Kot S., « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.
- Berger E., Bonnet O., « Les hauts salaires dans le secteur privé. Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », *Insee Première* n° 1800, mai 2020.
- Bonnet O., Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé. En 2017, le salaire net moyen augmente de 0,9 % en euros constants », *Insee Première* n° 1798, avril 2020.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol
Rédacteurs :
P. Glénat, C. Tchobanian
Maquette : B. Rols
Code Sage : IP201828
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

